



CONSEIL DES TERRITOIRES

MERCREDI 3 AVRIL 2024

- En visioconférence -

Présents :

Président	Gilles SEZIONALE
Secrétaire Générale	Dominique CUPILLARD

Ligue AURA	Jean-Luc MANAUDOU
Ligue Bretagne	Bénédicte COMPOIS
Ligue Bourgogne Franche-Comté	Patrick TRIOEN
Ligue Centre Val de Loire	Michel SAUGET
Ligue Corse	Véronique POLI
Ligue Grand Est	Stéphane METZGER
Ligue Guadeloupe	Gérard OLIVARY
Ligue Haut de France	Véronique GIBOT (en charge du Pôle territoires)
Ligue Ile de France	Lazreg BENELHADJ
Ligue La Réunion	Henri FONTAINE
Ligue Normandie	Philippe BRIOUT
Ligue Nouvelle Aquitaine	Marc DEBERGHES
Ligue Occitanie	Bernard DALMON
Ligue Pays de la Loire	Joël PINEAU
Ligue PACA	Dominique LAGIER (Présidente Déléguée)
Présidente CC « Outre-Mer »	Guilène FAUBOURG

Excusés :

Ligue Guyane	Myrtho MANDE
Ligue Martinique	Alex BADIAN
Ligue Nouvelle Calédonie	Jean-Claude ROBIN
Ligue Tahiti	Michel SOMMERS

Assistent :

Directeur Général	Laurent CIUBINI
Directeur Technique National	Julien ISSOULIE
Directeur de l'Accompagnement Réseaux et Territoires	Basile GAZEAUD
Responsable de la coordination des instances fédérales	Magali TAPRET
Responsable Juridique	Antoine FONTAINE
Responsable Développement & accompagnement réseau fédéral	Catherine ARRIBE
Centre Fédéral de Ressources	Lysiane DEBAR

Dominique Cupillard procède à l'appel nominal et souhaite la bienvenue au nom de tous à Véronique Poli, Présidente par intérim de la ligue Corse de natation, qui se présente au Conseil des Territoires.

Gilles Sézionale souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Il revient sur l'excellente tenue du Giant Open à Nice et à St Germain en Laye qui a réuni un très beau plateau ainsi qu'un public nombreux et conquis.

L'inauguration du CAO à Saint-Denis aura lieu ce jeudi 4 avril à 10h00 avec une liste d'invités malheureusement plus restreinte que prévue, malgré les nombreuses sollicitations fédérales auprès du Ministère et de l'Élysée. Il remercie Monsieur Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, d'avoir permis aux plongeurs de s'entraîner dès à présent dans ce magnifique complexe.

1) Etat général des licences

- ✓ 332 369 licences au 3 avril 2024 (+ 5 318 licences par rapport à N-1, soit + 1,63 %)
- ✓ Part licences ligues 2 997 901 € (+ 2 379 € par rapport à N-1)
- ✓ Part licences FFN 6 138 130 € (- 5 437 € par rapport à N-1, soit - 0,31 %), alors que nous avions prévu 2,5 % d'augmentation. Suite à ce constat, l'idée serait de revoir nos objectifs et ambitions budgétaires via un plan d'économies à mettre en place.

2) Etat régional des licences

Laurent Ciubini remercie les ligues qui ont adressé en amont l'état de leur niveau de licences, perspectives d'atterrissage et éventuelles difficultés rencontrées.

Les ligues n'ayant pas encore adressé leur bilan peuvent encore le faire dans la quinzaine qui suit cette réunion.

Pays de la Loire :

- ✓ Niveau équivalent de date à date en termes de licences.
- ✓ Quelques disparités : certains départements comme la Loire Atlantique, la Mayenne sont en avance par rapport à leur fin de saison 2023, le Maine et Loire est au même niveau, en revanche deux départements, la Sarthe et La Vendée sont largement en retard d'environ 5 à 10 %.
- ✓ La ligue espère atteindre en fin de saison un niveau similaire à la saison dernière, notamment avec les licences des clubs estivaux, licences animations et promotionnelles pour les activités de Beach water-polo et d'eau libre, ainsi que les licences liées au JAN qui seront mises en place aux vacances de printemps et d'été.
- ✓ Malgré cette stabilité, il est constaté un retard financier (-1 181,70 €).
- ✓ Pas de fermeture d'équipement mais disparition de clubs faute d'encadrement ou de bénévoles.
- ✓ Un point de vigilance sur la structure « Ecole de Natation Nantaise » pour faire en sorte qu'ils licencient tous leurs adhérents.

Bretagne :

- ✓ Pas forcément concernée cette année par le niveau bas de licences, même si cela fluctue selon les semaines en comparaison avec N-1.
- ✓ Sur l'olympiade, entre 2020 et 2023, le nombre de licences a augmenté de près de 20%.
- ✓ Le principal retard à date est sur le club de Ligue, support des activités de développement, notamment de la piscine en co-gestion à l'année et des activités qui vont débiter en avril avec le deuxième bassin sur Pontivy et bassins estivaux.

A noter quelques éléments et points d'alerte :

- ✓ Baisse de licences sur le club de Pléneuf-Val André liée à une baisse d'activités car la piscine est très régulièrement fermée pour problèmes techniques et va fermer au mois de septembre pour travaux ;
- ✓ Fusion du Synchro Brest avec le CN Brest (-1 club) ;
- ✓ Fermeture de la piscine de Dinard et dissolution du club ; les nageurs se sont orientés vers les clubs de St Malo et Dinan mais pas en totalité, cela engendre donc une perte de licences ;
- ✓ Fermeture ponctuelle de la piscine de Redon pour des raisons d'économie d'énergie ;
- ✓ Difficultés de recrutements sur les clubs de Baud, Caudan et Ploërmel = réduction de l'activité.

De façon générale, il est constaté :

- ✓ Des relations de plus en plus tendues avec les collectivités et gestionnaires d'équipements concernant la mise à disposition de "lignes d'eau" ;
- ✓ De vraies difficultés de recrutement et de pérennisation des emplois d'entraîneurs et d'éducateurs qui fragilisent les modèles des clubs mais aussi les projets de développement de la ligue ;
- ✓ Des difficultés de mobilisation des bénévoles et d'administrateurs dans les clubs, notamment autour des projets sportifs, et de fait des fragilités sur les fonctionnements des clubs.

A noter que le départ de l'agent de développement de la ligue et les difficultés à recruter entraînent une baisse du soutien auprès des clubs.

Bourgogne Franche Comté :

- ✓ Pas de difficulté exceptionnelle au niveau des licences.
- ✓ 4 clubs à interroger sur la concrétisation de leurs licences en panier ou sur des variations significatives.
- ✓ La ligue pense avoir atteint le maximum réalisable.
- ✓ Bilan assez bon au niveau du 100% licence.
- ✓ A noter que la Ligue a fait « la chasse » aux clubs qui ne faisaient que des licences JAN et ENF.
- ✓ Atterrissage identique à la saison précédente.
- ✓ En termes de perspective, des fermetures de bassin pour travaux sont attendues la saison prochaine.
- ✓ Des clubs rencontrent également des difficultés en matière de recrutement ou de mise à disposition de créneaux.
- ✓ Difficultés concernant le recrutement d'un chargé de développement de la ligue (50% formation / 50 % sportif), avec peu de candidat.

Nouvelle Calédonie :

- ✓ Depuis de nombreuses années le 100% licences est une réalité malgré des variations conjoncturelles liées à la fermeture de structures (Piscine de Poindimié fermée depuis 2 ans) ou bien à l'animation bénévole de bassin (Piscine de La Foa de 21 licenciés à 174 aujourd'hui).
- ✓ L'instabilité politique récurrente de la Nouvelle Calédonie et la fermeture d'une usine de nickel dans la province nord de l'île induit depuis presque 1 an un départ important de population dans cette zone et peut impacter durablement la fréquentation du club jusqu'alors performant dans cette zone.
- ✓ La ligue maintient à un bon niveau la licenciation de ses clubs sur le 100% licences, très en avance sur la moyenne nationale, rapportée au nombre de ses habitants. A ce jour, la ligue est exactement au même niveau qu'à la même date de 2023, 3618 licences, et le score de 2024 sera de l'ordre de près de 4000 licences, soit ce qui avait été envisagé au début de la campagne 2023/2024, pour 270000 habitants.

Hauts de France :

- ✓ Les niveaux bruts et financiers de licences sont similaires à 2023.
- ✓ A l'exception d'un club, tous les clubs sont au 100% licences → pas d'augmentation possible

Les difficultés rencontrées :

- ✓ Le nombre insuffisant de bassins et l'accès aux bassins existants restreints par les DSP et les municipalités ;
- ✓ La mise à disposition des piscines pour le JAN et l'Aisance Aquatique ;
- ✓ La difficulté à installer des bassins mobiles.

A noter que la ligue a perdu son agent de développement, non remplacé pour l'instant.

Occitanie :

- ✓ -1000 licences par rapport à l'année dernière
- ✓ Montpellier water-polo 1800 adhérents et 85 licences (club qui préfère payer l'amende) ;
- ✓ St Estève : + 650 licences (club qui avait reçu l'amende à payer) ;
- ✓ CN Narbonne : + 110 licences (club qui avait reçu l'amende à payer) ;
- ✓ Réouverture des piscines de Gourdon et Biars en juin (clubs estivaux) : + 150 licences espérées ;
- ✓ Fermeture des piscines de Graulhet et Lunel : - 450 licences et - 300 licences ;

- ✓ Fermeture définitive de la piscine de La Française (club estival) : -78 licences ;
- ✓ Piscine de Saint Gilles fermée pour travaux avec ouverture prévue fin 2024 : -276 licences ;
- ✓ DSP sur Millau qui ne permet au club de n'avoir que des compétiteurs et dirigeants : - 1000 licences ;
- ✓ Le club de Carcassonne Olympique s'est vu retirer la gestion de la piscine qui vient de rouvrir après travaux. Ils n'ont plus d'accès à la piscine. Contentieux en cours. -700 licences ;
- ✓ Piscine de Villeneuve les Avignon dont la collectivité a baissé la température de l'eau à 27°. L'activité bébé nageurs et éveil aquatique (180 licenciés) ne fonctionne plus : - 220 licences ;
- ✓ Club de Laudun l'ardoise qui a sa piscine fermée définitivement : - 180 licences ;
- ✓ Dauphins du TOEC bassin d'apprentissage fermé : - 200 licences ;
- ✓ Montpellier Paillade natation fermeture de la piscine Neptune : - 200 licences ;
- ✓ Dauphins Clermont l'Hérault qui a vu le tarif des lignes d'eau passer de 7000 € à 27000 € et qui se retrouve en difficultés financières : - 500 licences à ce jour avec espoir de voir le chiffre ramené à - 200 licences.
- ✓ Après consultation des clubs et avec 80% de réponses, la ligue table sur un nombre de licences équivalent à celui de l'année dernière, soit 33 000 licences dont 1000 migrations.

Corse :

- ✓ Augmentation de bon augure sachant que la saison d'eau libre n'a pas encore débuté. Il y a également une réserve de licences en attente pour augmenter ces chiffres.

Des disparités peuvent être observées :

- ✓ Le club de natation artistique FUN BELUGA voit une baisse sensible de ses effectifs suite au départ de 2 coachs en fin de saison dernière (en recherche de coach en CDI).
- ✓ La dynamique est positive sur les compétiteurs en Corse du Sud mais voit une baisse en Haute Corse (modification de la carte des clubs bastiais et baisse en Balagne...)
- ✓ La Haute Corse se positionne très bien sur la partie Natation pour Tous et Div avec des participations à des opérations grand public.

Concernant les axes de progression :

- ✓ La Corse souffre d'un manque d'installations qui engendre une sur-utilisation.
- ✓ Possibilité de développement de la discipline Eau Libre avec des créations de section dans les clubs.

La section compétition du club Bastia Natation a été transférée sur un nouveau club le 2B Natation ce qui a entraîné des problèmes de transferts et de gestion des lignes d'eau.

Grand Est :

2 problématiques principales :

- ✓ La fermeture du bassin de Gentilly à Nancy qui a impacté 2 clubs et affecté significativement les licences.
- ✓ La Société Récréa, gérante de la piscine de Commercy qui a proposé de mettre à disposition du club ses BNSSA pour l'encadrement des Ecoles de Natation et de la compétition, sans cadre professionnel ni compétences pour l'apprentissage de la natation, ni connaissance des contraintes réglementaires qui s'appliquent aux associations sportives. A ce jour, le club est à trois mois du redressement judiciaire.

Malgré ces deux points la ligue devrait être sur un volume de licences équivalent à celui de la saison passée.

Au regard des résultats actuels probants de la Natation, Stéphane Metzger réédite sa demande de donner des outils de communication aux clubs afin de les aider dans leurs recrutements, leur promotion et l'augmentation du nombre de licences.

Laurent Ciubini prend note de cette proposition.

Concernant le CD68 :

- ✓ Au 21 février : 2911 licences (- 268 licences par rapport à 2023 mais 773 licences en attente).
- ✓ A l'exception d'un club qui licencie uniquement son bureau car il ne participe à aucune activité fédérale, les 14 autres clubs jouent le jeu.
- ✓ Un point de vigilance : le MON, 308 licences actuellement contre 1 231 licences en 2023. Ce club a toujours licencié tardivement aussi il le fera si la situation économique s'améliore.

Centre Val de Loire :

- ✓ La ligue est actuellement légèrement en avance sur le tableau de marche des licences (+ 3%) et les estimations pour la fin de saison restent entre 11800 et 12000 licences (identique à 2023).
- ✓ Trois clubs ont cessé leur activité, aucun nouveau club.

Les principales difficultés rencontrées :

- ✓ Difficultés d'accès aux bassins (beaucoup de DSP en région, ce qui limite les activités de loisirs et les écoles de Natation, voire paiement des lignes d'eau)
- ✓ Fermetures complètes des piscines pour travaux (Issoudun et Gien)
- ✓ Fermetures temporaires ou baisse de températures pour économies d'énergie
- ✓ Difficultés de recrutement d'encadrement sportif et de bénévoles pour gérer les clubs
- ✓ Forte présence de l'UFOLEP dans le Loiret (une dizaine de piscines avec des clubs UFOLEP)

Ile de France :

- ✓ 76 000 licences avec comme objectif d'atteindre les 90 000 licences.
- ✓ 3 départements en difficulté : Paris, les Hauts de Seine (4 fermetures de piscines) et la Seine St Denis.
- ✓ Difficultés avec certains clubs qui ne licencient pas ou qui tardent à le faire en raison de problèmes de trésorerie, mais qui s'engagent à licencier en fin de saison.
- ✓ Concernant le 100 % licences, sur les 211 clubs, la ligue enregistre 130 dossiers de demandes de labellisation, dont 90 validés.
- ✓ Concernant les axes de réflexion sur la prise de licence, suite à l'identification de la perte sèche des nageurs et compétiteurs de la catégories 16-17 ans, la ligue a travaillé sur une réforme en profondeur du circuit régional afin de le redynamiser, avec une déclinaison sur les départements.

Normandie :

- ✓ Un écart négatif de 593 licences avec un panier à 469 licences, alimenté principalement par le Club des Vikings de Rouen à 406 licences.
- ✓ Sur la temporalité, une prise de licences assez tôt dans la saison et finalement une situation assez immobile depuis janvier.
- ✓ Certes un contexte conjoncturel un peu dégradé avec la fermeture des piscines de Hérouville-Saint-Clair et de Colombelles des difficultés d'encadrement (Etrépagny), mais cela n'explique pas tout.
- ✓ Cherbourg Aqua Santé qui ne relicencie pas considérant que la ligue et la Fédération ne lui apporte pas suffisamment ;
- ✓ Globalement, il est toujours regrettable de voir les efforts des uns (CN Le Havre 1429 licences) réduits à néant pas les autres.
- ✓ Globalement, la ligue est à peu près au 100 % licences.
- ✓ Malgré tout espoir d'une bonne fin de saison avec l'ouverture par la ligue de la piscine de Courseulles-sur-Mer et la régularisation de la situation des Vikings de Rouen.
- ✓ Atterrissage prévisionnel de fin de saison corrigé à - 1%, soit 16 300 licences.
- ✓ Concernant les DSP, situations variables en fonction des DSP (accès au bassin facile sur Granville), alors que certains clubs ont de moins en moins accès au bassin en régie directe.
- ✓ Un effort à faire dans le domaine de l'eau libre malgré le territoire côtier : enjeu pour le prochain mandat.

Nouvelle Aquitaine :

- ✓ 7 départements sur 12 en léger retard suite à des fermetures temporaires dues à des travaux (- 300 licences pour les Girondins de Bordeaux) ;
- ✓ Inquiétude concernant les problèmes de trésorerie de certains clubs qui attendent les subventions des collectivités pour pouvoir payer leurs licences, ce qui n'était pas le cas les années précédentes ;
- ✓ Fermetures temporaires de bassins dans le cadre des économies énergétiques qui perdurent ;
- ✓ Problématique du recrutement des éducateurs dans les clubs et de la gestion de leurs horaires : nécessité d'aider les clubs dans la gestion de leurs ressources humaines ;

AURA :

- ✓ En attente d'un certain nombre de clubs qui devraient faire des licences estivales ;
- ✓ Quelques baisses dans pratiquement tous les départements (sauf la Haute-Savoie en positif, le Rhône et la Savoie au moins à l'équilibre) ;
- ✓ Difficulté suite à la fermeture du bassin de Chamalières jusqu'à fin avril ;
- ✓ 2 clubs de l'Isère, Seyssinet et Grenoble, en légère baisse ;
- ✓ Difficultés avec des collectivités, plus qu'avec des délégataires pour lesquelles les contrats sont signés pour plusieurs années ;
- ✓ Interrogation sur la pertinence de la licence actuelle car il semble difficile de redresser la barre d'un point de vue économique (+ 7000 licences pour – 60 000 €). Les licences ne corrent malheureusement plus les ressources de la FFN et de la Ligue.

Basile Gazeaud demande si la création de postes spécifiquement dédiés au sportif en ligue Aura a un impact positif sur le nombre de licences compétition ?

Jean-Luc Manaudou répond que cela n'a aucun impact puisque le nombre de licences compétition stagne ; ces postes visent à structurer la compétition et à améliorer le niveau sportif. Il ne s'agit pas d'agents de développement de la licence mais du niveau sportif uniquement.

Sur le nombre de licences compétiteurs et le ratio licences/financier, Laurent Ciubini propose de réaliser un tableau comparatif des ligues entre 2017 et 2024. A noter le glissement d'un grand nombre de clubs sur les licences à 2 euros. Aujourd'hui, tous les cercle de compétence travaillent sur les leviers possibles d'augmentation des compétiteurs.

PACA :

- ✓ Une légère avance et 1500 licences dans le panier et perspectives en hausse par rapport à l'année dernière.
- ✓ Fermeture du bassin d'Antibes pour 3 ans.
- ✓ Réouverture de la Ciotat.
- ✓ Les opérations d'été vont sensiblement augmenter le nombre des licences.
- ✓ Certains clubs font leurs licences en fin de saison (ONN, CNM).

Lazreg Benelhadj demande s'il existe une étude sur le tarif moyen des licences dans les autres fédérations ? Par rapport à d'autres sports la cotisation en natation est relativement chère.

Laurent Ciubini estime qu'il serait intéressant de faire une analyse sur le modèle économique des clubs et des adhésions. D'autant qu'il existe des disparités entre les régions.

Philippe Briout estime qu'au-delà du 100 % licences, l'enjeu porte sur le développement des licences pour tous, de l'aquagym et de la gestion des piscines pour lesquels nous avons du retard. Cet enjeu devrait nous permettre de capitaliser énormément en termes de licences.

Stéphane Metzger : le conflit entre la DSP et le club réside dans le fait qu'elle récupère les adhérents des clubs au détriment de la fédération et du nombre des licenciés, malgré des tarifs pratiqués plus importants. Tant que les clubs auront des deltas de tarifs trop importants avec les DSP, celles-ci refuseront de cohabiter. Tous les clubs qui ont accepté d'augmenter leurs cotisations afin de s'aligner sur le coût de la DSP ne sont plus considérés par la DSP comme des concurrents déloyaux ; cela peut être une piste de réflexion. En ligue Grand Est la licence n'est d'ailleurs plus considérée comme un produit de développement de la ligue. Le déploiement des produits pleine nature, sportif ou de formation est plus intéressant.

Gilles Sézional confirme que l'augmentation des licences a ses limites et met l'accent sur les disparités entre les ligues. D'autres pistes de développement doivent effectivement être étudiées.

Concernant les DSP, il est presque trop tard. C'est pourquoi nous devons réfléchir à un nouvel équilibre financier pour l'ensemble de nos structures du club à la Fédération.

3) AG Electives FFN et Ligues

En préambule, Antoine Fontaine précise que des informations pratiques à destination des dirigeants de clubs sont régulièrement mises en ligne sur le site fédéral dans la rubrique « Actualités » « centre fédéral de ressources ». De même, des fiches et informations pratiques, notamment des modèles de contrats de travail, sont à la disposition de tous dans la rubrique « FFN », « les clubs » « centre fédéral de ressources ».

Concernant l'organisation des Assemblées Générales Electives dans les ligues, un guide, validé par le Comité d'Ethique et de Déontologie, a été adressé à l'ensemble des ligues. Ces règles s'appuient sur les statuts types applicables aux ligues.

Rappel des points essentiels :

- Les ligues désignent une commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) composée d'au moins 2 membres, chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du Président et des instances dirigeantes de chaque organisme déconcentré, au respect des dispositions prévues par les Statuts et, le cas échéant, le Règlement Intérieur de la ligue.
- L'assemblée générale élective de la Ligue procède à l'élection des membres du CODIR au plus tard le 10 novembre 2024.
- Le CODIR est composé de 12 à 32 membres élus au scrutin secret majoritaire plurinominal à candidature isolée à deux tours.
Les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité fixées par les statuts (obligation d'honorabilité et de licenciation notamment).
Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés (50% plus une voix). Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative (personnes ayant obtenu le plus de voix).
La composition du CODIR devra respecter une représentation d'au minima 40% des sièges pourvus pour chacun des deux genres (H et F).
La prise en compte du sexe des candidats est prioritaire si l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes en l'absence de cette prise en compte devait conduire à une représentation inférieure à 40% de chacun des deux sexes. Cette prise en compte peut également conduire à ce que la composition du CODIR soit inférieure à 32 membres.
- Le CODIR élit en son sein, au scrutin secret, un Président. Cette désignation est ensuite soumise à l'approbation des membres qui composent l'Assemblée Générale Elective. Le Président de la Ligue est ainsi élu, sur proposition du CODIR de la LR par l'assemblée générale (AG) de la LR au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs (50%+1).
- Par ailleurs, le CODIR de la Ligue procède à la désignation en son sein d'un certain nombre de délégués régionaux et de suppléants (le nombre de délégués régionaux varie en fonction du nombre de licenciés de la ligue). Les candidats se déclarent en séance.
Pour les ligues de plus de 20 000 licenciés, il existe certaines spécificités complémentaires :
 - o Trois délégués et leurs trois suppléants sont désignés par le CODIR de la Ligue parmi les membres de celui-ci ;
 - o Un délégué et son suppléant sont désignés par les Présidents des CD parmi eux ;
 - o Un délégué et son suppléant sont désignés par les Présidents des associations de plus de 700 licenciés parmi eux.Les candidats se déclarent en séance.
La liste des délégués et suppléants désignés est ensuite soumise à l'approbation de l'AG élective de la Ligue.

- Le CODIR élit également en son sein, au scrutin secret un Bureau, que le Président de la LR préside de droit, composé d'au moins « un Président, un Secrétaire Général et un Trésorier » (article 14.2 des statuts-types applicables aux ligues).
Chacun des deux genres devra bénéficier à l'issue des élections de 2024 d'au minima 40% des sièges pourvus.
Pour que cette condition soit respectée, il convient donc d'élire à minima 4 personnes au bureau (2 hommes et 2 femmes).

Michel Sauget demande si un prestataire de vote électronique a été choisi ?

Antoine Fontaine répond qu'une consultation est en cours ; le choix de la Société sera validé lors du Codir fédéral du 24 avril prochain. Ce prestataire pourra être amené à intervenir auprès des ligues qui le souhaitent.

Patrick Trioen : les statuts types des ligues prévoyant un scrutin unique, une femme peut-elle être élue en ayant moins de voix qu'un homme ?

Laurent Ciubini répond qu'il ne faut pas confondre scrutin et collège. Il peut y avoir un collège d'hommes et un collège de femmes dans le même scrutin.

Antoine Fontaine confirme que le mode de scrutin est plurinominal, majoritaire à deux tours mais que la mise en place d'un collège hommes et d'un collège femmes au sein du scrutin doit être validé par la Fédération à la demande des ligues.

Patrick Trioen : si aucune femme ne souhaitait s'engager au bureau exécutif de la ligue, le bureau peut se retrouver dans sa version minimale avec seulement deux personnes. Dans ce cas, peut-on envisager qu'il y ait des chargés de mission en parallèle du bureau élu ?

Antoine Fontaine précise qu'il est possible d'avoir un Codir et un Bureau plus restreint avec possibilité d'inviter au Bureau des personnes bénévoles du Codir en qualité de chargés de mission par exemple.

Patrick Trioen : quid du respect de l'honorabilité par les membres de la CSOE ?

Antoine Fontaine explique que suite à la communication des noms des candidats à la Fédération, ils seront contrôlés via le Système d'information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité).

Jean-Luc Manaudou demande des précisions sur l'ordre d'apparition des candidats hommes et femmes dans les différentes communications de la ligue (cf paragraphe 7 de l'article 16.1.3).

Antoine Fontaine précise qu'il est recommandé que l'ordre des candidats sur les documents produits par la ligue (ainsi que sur la plateforme de vote) soit déterminé par tirage au sort effectué par la CSOE.

4) Point Labellisation

Basile Gazeaud revient sur les résultats de la campagne de labellisation 2023.

Le Comité Directeur Fédéral du mardi 20 février a validé les résultats de la campagne labellisation.

Sur 311 dossiers déposés, 160 clubs ont obtenu un label fédéral :

- ✓ 12 clubs sont labellisés Or
- ✓ 34 clubs labellisés Argent
- ✓ 114 clubs labellisés Bronze

La diffusion de ces résultats a parfois suscité de la frustration et/ou des demandes d'explications de la part des clubs et Ligues régionales.

- Nécessité d'apporter aux clubs les explications nécessaires afin de leur permettre d'analyser et comprendre les raisons de leur non labellisation et de réfléchir à la stratégie à mener au cours des mois à venir pour régulariser la situation du club et se mettre en conformité pour la prochaine campagne labellisation 2024/2025

- Mise en place d'une « cellule SAV » gérée par le CFR pour accompagner les clubs :
 - Envoi de mails personnalisés
 - Assistance téléphonique
 - Rédaction d'une notice d'accompagnement des clubs

56 clubs n'ont pas validé les pré requis.

Il s'agit essentiellement pour la plupart des cas, de problèmes en lien avec le pré requis « présence aux AG CD et Ligue ».

Pour rappel, les pré requis sont vérifiés par les ligues et sauf cas exceptionnel, la FFN a suivi et approuvés, tous les avis formulés.

151 clubs ont validé les pré requis mais n'ont pas validé un ou plusieurs indicateurs, empêchant l'attribution d'un label.

Il s'agit essentiellement pour la plupart des cas, de problèmes en lien avec :

- Des données ExtraNat non actualisées
- La non attribution des agréments ENF/ PJAN ou NFS
- Le manque d'éducateurs formés aux Brevets Fédéraux au sein du club et/ou le non recyclage des Brevets Fédéraux
- Un manque d'officiels

Les solutions apportées :

- Des données ExtraNat non actualisées (année n-1) → Au moment de la saisie du dossier labellisation, le club doit vérifier ses données enregistrées dans la rubrique « données générales » et s'assurer que tout est bien conforme. Si non, le club doit contacter les supports fédéraux ExtraNat pour demander une mise à jour des données
- La non attribution des agréments ENF → Attribution ligue – Faire le point avec la ligue pour s'assurer que l'agrément ENF est bien octroyé
- La non attribution des agréments PJAN et/ou NFS → Attribution FFN – Faire le point avec Vincent Brière pour l'agrément PJAN et Latif Diouane pour l'agrément NFS
- Le non recyclage des Brevets Fédéraux → Procédure de recyclage* des BF. Faire le point avec ERFAN du BF1 au BF3 et INFAN du BF4, BF5 et MSN
- Le manque d'éducateurs formés aux Brevets Fédéraux → Former des jeunes aux BF1, BF2, NFS et/ou demander les équivalences diplômes professionnels/ diplômes fédéraux
- Un manque d'officiels → Former des licenciés et/ou le club doit demander au référent régional officiel d'actualiser sur ExtraNat, la liste des officiels du club.

Pistes d'amélioration qui seront débattues en CC pour 2024 :

- Offrir un moyen aux clubs de communiquer sur leurs labels
- Lancer la communication institutionnelle pour valoriser les labels : Conseils Régionaux, Départementaux, ANDES...
- Actualiser les indicateurs : critères apprentissage avec refonte ADN, refonte des BF...
- Reposer la question des points bonus : proposer un cadre d'attribution envisageable
- Connecter le dispositif à la campagne PSF : club labellisé = bonus €

Stéphane Metzger informe qu'un des « top clubs » de sa ligue, le Ballet Nautique de Strasbourg, a demandé des explications à la FFN sur les motifs de sa non labellisation. Il lui a été répondu qu'à la date du 30 juillet 2021, il n'était pas à jour du recyclage d'un de ses BF. Sans remettre en question le processus de labellisation, pourquoi cette temporalité à J-3 ans pour un label en 2024 ? Les critères doivent être corrélés à la réalité car les impacts financiers liés à la labellisation sont importants en termes d'octroi de subventions.

Philippe Briout rappelle que la nouvelle labellisation avait pour objectif une simplification de la procédure et un label de qualité. L'objectif est atteint, même si des ajustements sont encore nécessaires. Nous avons néanmoins besoin de stabilité et de durabilité en la matière.

Si des amendements sont à apporter, notamment sur les préceptes éliminatoires tels que la participation aux AG, tout n'est pas à jeter. Avoir autant de clubs labellisés que de clubs affiliés n'a pas d'intérêt ni de critère de qualité.

Basile Gazeaud rappelle qu'il avait été envisagé un rattrapage via une logique de points bonus ou de rattrapage sur la première année, mais cela risquait de fragiliser le nouveau modèle davantage axé sur l'inflexibilité. Par ailleurs, les prérequis des ligues ont été préalablement validés par les ligues.

Il faut cependant distinguer les top clubs en matière sportive et les top clubs en matière de développement. Un top club en matière sportive qui coche toutes les cases sur le PPF ne sera probablement jamais label or mais il a déjà sa logique de développement. Cette labellisation d'année 1 ne rapporte rien car la démarche de communication n'a pas encore été engagée autour de la valorisation des labels.

Lazreg Benelhadj regrette que les ligues n'aient pas eu la possibilité de réviser l'instruction des dossiers. Dominique Cupillard et Bernard Dalmon confirment que les commissions de labellisation des ligues avaient bien la possibilité de réviser la liste durant l'instruction des dossiers à différents niveaux.

Patrick Trioen : concernant les diplômes il est de la responsabilité des présidents d'appuyer le discours relatif au recyclage. Or, certains clubs ont estimé que le premier label était hors de portée, ce qui peut engendrer un effet de découragement. D'autre part, le label étant un moyen de communication, il devrait être daté de l'année en cours et non de l'année précédente.

Basile Gazeaud admet que cette labellisation aurait dû être nommée labellisation 2024 pour plus de cohérence.

Jean-Luc Manaudou met l'accent sur les clubs qui n'auront jamais accès au label fédéral et par conséquent aux subventions municipales, mais pour lesquels les ligues pourraient proposer une alternative via un label régional.

Basile Gazeaud confirme que la libre administration des ligues régionales reste effective ; il fait part du travail déjà effectué par la Ligue Centre Val de Loire d'instaurer un label de rattrapage régional.

Philippe Briout : un premier degré de labellisation dit « régional » pourrait effectivement être mis en place, avant les trois niveaux de labellisation nationale.

Joël Pineau reste très attentif aux conséquences de la non labellisation de certains clubs notamment en termes de subventionnement des collectivités ou d'octroi de créneaux.

Gilles Sézional estime que nous devons nous appuyer sur les excellents travaux de Michel Sauget de la ligue Centre Val de Loire, avec une coordination de l'ensemble des ligues sur ce projet.

5) Campagne PSF

Catherine Arribé informe que la campagne 2024 a été lancée le 18 mars 2024, sans modifications particulières par rapport à 2023.

- Enveloppe PSF 2024 attribuée par l'ANS : **1 420 000 €** (même montant qu'en 2023)
- Une sanctuarisation des crédits Outre-Mer (référence au montant octroyé en 2023)
- Une part club réservée à hauteur de 50 % de l'enveloppe globale
- Une part PPF représentant 15% de l'enveloppe globale, dédiée au financement des actions CAF

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

6) Questions diverses

6.1 - Patrick Trioen demande des précisions sur l'assurance fédérale suite à l'annonce de la liquidation de la MDS.

Laurent Ciubini répond que la MDS poursuivra ses activités jusqu'au 31 août 2024. La Fédération est actuellement en procédure d'appel d'offres afin que nous ayons un nouvel assureur au 1^{er} septembre 2024.

6.2 - Michel Sauget demande quelle sera la date d'ouverture de la billetterie des Championnats de France de Chartres ?

Laurent Ciubini répond que celle-ci est officiellement ouverte depuis le vendredi 29 mars.

Gilles Sézionala remercie l'ensemble des participants pour les échanges très constructifs inscrits à l'ordre du jour.

Le programme sportif est également un facteur important à prendre en compte. Si nous voulons que nos nageurs continuent à rêver et à prendre du plaisir, nous devons travailler sur les programmes et mettre en place des compétitions plus ouvertes et incitatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD

Le Président
Gilles SEZIONALE



ANS Projets Sportifs Fédéraux

Campagne 2024



Le cadre de fonctionnement défini par l'ANS

- Enveloppe PSF 2024 attribuée par l'ANS : **1 420 000 €** (même montant qu'en 2023)
- Une sanctuarisation des crédits Outre Mer (référence au montant octroyé en 2023)
- Une part club réservée à hauteur de 50 % de l'enveloppe globale
- Une part PPF représentant 15% de l'enveloppe globale, dédiée au financement des actions CAF



Le cadre de fonctionnement défini par l'ANS

✓ **Des objectifs opérationnels pour 2024 :**

1. Développement de la pratique
2. Promotion du Sport Santé
3. Développement de l'éthique, de la citoyenneté, lutte contre les violences et discriminations
4. Soutien à l'Accession HN/ structures CAF
5. **Vacances olympiques et paralympiques**



✓ **Des priorités d'actions**

1. Développement de la pratique féminine
2. L'accès au sport pour tous et lutte contre les inégalités
3. Le sport santé
4. Les pratiques inclusives

✓ **Des publics** (jeunes, femmes, seniors, public éloigné de la pratique sportive) **et des territoires ciblés** (QPV/ ZRR)

Modalités de mises en œuvre - Les points identiques à 2023

- **La nature des actions prises en compte**

Actions de développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, à augmenter le nombre de licenciés, à structurer les clubs, à diversifier les activités fédérales, ...

- **Le financement des dossiers**

Le seuil d'aide financière est fixé à 1500€ (abaissé à 1000€ pour les structures dont le siège social est situé dans une ZRR)

- **La période de mise en œuvre des actions**

Chaque action doit démarrer durant l'année civile 2024. La période éligible au financement des actions est fixée du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025. L'action peut se poursuivre en 2025 à condition qu'elle ait démarrée en 2024

- **Les conditions d'éligibilité du dossier** (respect des pré requis et complétude)

- **Un seul dossier de demande de subvention par structure**

Un dossier pouvant contenir plusieurs actions et l'ajout d'action(s) est possible tant que le dossier n'ait pas été transmis au service instructeur

- **Les outils à utiliser**

La plateforme Compte Asso (LCA) pour déposer son dossier de demande de subvention en ligne et réaliser son bilan d'action n-1 : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

- **Collaboration FFN- ligues/ référents régionaux**

Poursuite du travail collaboratif mené avec les ligues, instruction partagée, réunions régulières avec les référents régionaux



Les nouveautés 2024

Mise en œuvre de 2 nouveaux dispositifs en lien avec l'actualité :

- Proposition d'un nouvel objectif opérationnel ANS dans LCA « **Animations Vacances Olympiques et Paralympiques** » (AVOP) : mise en œuvre d'actions de découverte/ d'apprentissage de la natation pour un public non licencié, pendant les vacances de printemps et d'été. 5 demi journées à raison de 300€/ demi journée soit une aide forfaitaire de 1500€/ stage.
- Dispositif « **1000 emplois socio sportifs** » : création d'emploi d'éducateur sportif exerçant des missions d'insertion sociale et professionnelle, CDI, aidée sur 3 ans à hauteur de 60K€, groupe 4 de la CCNS. Emplois ciblés sur les 500 villes prioritaires du gouvernement.

 Seuls les clubs préalablement inscrits auprès de la FFN sont autorisés à déposer une action « AVOP » dans le cadre du PSF et/ou solliciter un emploi socio-sportif, dans le cadre du PST.

Les nouveautés 2024

- **Le nombre d'actions mini/maxi à présenter**

- Ligue : minimum 2 actions et maximum 4 + 1 action AJOP optionnelle *
- Comité : minimum 2 actions et maximum 3 + 1 action AJOP optionnelle *
- Club : minimum 2 actions et maximum 3 + 1 action AJOP optionnelle *

* *Autorisé, seulement si la structure est déclarée auprès de la FFN*

+ possibilité pour les structures reconnues CAF/CNAHN par la DTN de déposer 3 actions supplémentaires au titre du PPF (liste des structures éligibles dans les annexes du guide méthodologique)

- **Des outils d'accompagnement :**

- Un guide méthodologique complet qui explique toute la procédure
- Une notice d'aide à la rédaction des fiches actions CERFA avec des conseils méthodologiques et une compilation de modèles de fiches action à dupliquer.

<https://www.ffnatation.fr/actualites/actualite-du-reseau/lancement-campagne-psf-2024>



Le calendrier prévisionnel

- 18 mars : Lancement de la campagne PSF/ Ouverture LCA
- 26 mars : Webinaire national d'accompagnement
- 28 avril : Fin de dépôt de dossier/ Fermeture de LCA
- 29 avril au 14 juin : instruction des dossiers
 - 29 avril au 19 mai : instruction ligue
 - 21 mai au 31 mai : instruction croisée FFN/Ligue - avis partagés
 - 03 au 14 juin : instruction FFN
- 17 juin : transmission du fichier d'instruction à l'ANS
- 30 juin : deadline de transmission des bilans d'activité et financier PSF 2023
- Juin à septembre : Vérification des propositions de versement par l'ANS. Envoi par l'ANS des notifications (d'accord ou de refus) aux structures fédérales. Gestion par la FFN des conventions annuelles pour les montants supérieurs à 23 000 € et des états de paiement. Mise en paiement des subventions réalisées par l'Agence nationale du Sport. Instruction des comptes-rendus financiers 2023 par la FFN



Le catalogue d'actions éligibles

Actions de développement définies par niveau territorial (ligue, comité, club) et ciblées en cohérence avec les rôles et missions de chacun, sur son territoire.

Objectif opérationnel Le Compte Asso	Objectif général	Sous-objectif / Axe	Actions éligibles (Intitulés)	Structures éligibles
Développement de la pratique	STRUCTURATION DU RÉSEAU	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Stage support pour formation ADN (Académie de la Natation), Formation des bénévoles dirigeants (CFG, CNOSF - jeunes dirigeants) Formation des officiels Journée promotion - recrutement des bénévoles Accompagnement à la structuration des clubs	Ligues et comités départementaux
Développement de la pratique	STRUCTURATION DU RÉSEAU	Identification, organisation et animation des ETR ou ETD (5 disciplines)	Animation territoriale Regroupements régionaux Détection	Ligues et comités départementaux
Développement de la pratique	STRUCTURATION DU RÉSEAU	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (BF1, BF2, BF3 ou les UC du MSN correspondantes) Accompagner les licenciés de la FFN vers la formation au BNSSA Journée promotion - recrutement des bénévoles	Clubs
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité	Ouvrir une nouvelle activité de pratique Développer une activité pour un public non encore accueilli Consolider une activité créée l'année précédente (année N et N+1).	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Fidéliser les licenciés	Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants licenciés non-compétiteurs (valorisation des progrès dans l'activité, enjeux collectifs, perfectionnement, parents-enfants, etc...) Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs ET en collaboration avec une association d'une autre discipline (multi-sport) ou d'une association socioculturelle (multi-activités)	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN	Proposer un évènement de promotion des activités de la FFN Développer une activité dans un nouvel espace de pratique	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Soutien à la gestion d'équipements (DSP)	Gestion d'équipement aquatique (tous) Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement (ligues)	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Actions sportives spécifiques Outre-Mer	Aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs, organisation de compétitions et stages sportifs, ...	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement	Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles réservées à un public exclusivement féminin Rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes du territoire permettant un échange de pratiques et problématiques professionnelles	Tous
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ	Lutte contre les violences et les discriminations	Organiser des actions de sensibilisation aux violences (sexistes et sexuelles, harcèlement, ...) à destination des licenciés et/ou des encadrants Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique	Tous
Promotion du Sport Santé	SANTÉ - SOCIAL	Accueillir de nouveaux publics - diversifier l'offre de pratique	Création d'une section Nagez Forme Santé (obtention de l'agrément) Création d'une section ou d'un créneau avec des partenaires locaux (maison sport-santé, associations, ...)	Clubs
Accession au sport de haut niveau	PPF - CAF	Développer les actions de détection et de formation sportive	PPF - Encadrement : vacances et formations des entraîneurs de la structure PPF - Optimisation de l'entraînement : interventions dans le champ "optimisation de la performance", la prévention des blessures, et la récupération PPF - Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélection	Structures fédérales identifiées

Le catalogue d'actions ligue

OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIGUES - ACTIONS PSF 2024	Instruction
Développement de la pratique	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Nationale
	- Organisation de stages supports pour engager des formations d'éducateurs ADN	
	- Mise en œuvre de sessions de formation des dirigeants bénévoles et/ou des officiels	
	- Journée promotion bénévoles – recrutement/ valorisation des bénévoles	
	- Accompagnement à la structuration des comités et des clubs	
	Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement	
	- Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles	
	- Organisation de rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes	
	Identification, organisation et animation des ETR (5 disciplines) *	
	- Animation territoriale, regroupements régionaux, détection	
	Equipements	
	- Soutien à la gestion d'équipements (DSP)	
	- Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement	
	Outre-Mer	
	- Actions sportives spécifiques : aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs inférieurs à 500€ unitaire HT, organisation de compétitions et stages sportifs, ...	
Augmenter le nombre de licenciés via la promotion des activités de la FFN		
- Proposer un événement de promotion des activités de la FFN		
- Développer une activité dans un nouvel espace de pratique		
Fidéliser les licenciés		
- Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants non-compétiteurs		
- Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs ET en collaboration avec une association d'une autre discipline (multisport) ou d'une association socio-culturelle (multi-activité)		
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Lutte contre les violences et les discriminations	
	- Organiser des actions de sensibilisation aux violences	
	- Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique	
Accession au sport de HN** <i>Réservé pour les structures identifiées par la DTN</i>	PPF - CAF	
	- PPF - Encadrement : vacances et formations des entraîneurs de la structure	
	- PPF - Optimisation de l'entraînement : Interventions dans le champ "optimisation de la performance", la prévention des blessures, et la récupération	
	- PPF - Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélection	



Le catalogue d'actions comités départementaux

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMITES DEPARTEMENTAUX - ACTIONS PSF 2024	Instruction
Développement de la pratique	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Régionale
	- Organisation de stages supports pour engager des formations d'éducateurs ADN	
	- Mise en œuvre de sessions de formation des dirigeants bénévoles et/ou des officiels	
	- Journée promotion bénévoles – recrutement/ valorisation des bénévoles	
	Identification, organisation et animation des ETD	
	- Animation territoriale, regroupements départementaux, détection,	
	- Accompagnement à la structuration des clubs	
	Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité	
	- Proposer une nouvelle activité de pratique	
	- Développer une activité pour un public non encore accueilli	
	- Consolider une activité créée l'année précédente (Année N et N+1)	
	Fidéliser les licenciés	
	- Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants non-compétiteurs	
	- Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs ET en collaboration avec une association d'une autre discipline (multisport) ou d'une association socio-culturelle (multi-activité)	
	Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN	
- Proposer un événement de promotion des activités de la FFN		
- Développer une activité dans un nouvel espace de pratique		
Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement	Nationale	
- Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles		
- Organisation de rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes		
Développement de l'éthique et de la citoyenneté*	Lutte contre les violences et les discriminations	
	- Organiser des actions de sensibilisation aux violences	
	- Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique	



Le catalogue d'actions clubs

OBJECTIFS OPERATIONNELS	CLUBS - ACTIONS PSF 2024	Instruction	
Animations vacances olympiques et paralympiques	<p>Attention : action réservée aux clubs préalablement inscrits dans le dispositif</p> <p>Stages sportifs de Natation à destination d'une population non-licenciée issue d'un QPV ou d'une ZRR lors des vacances de printemps ou d'été</p>	Nationale	
Développement de la pratique	<p>Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (aide au financement des BF1, BF2, BF3 ou les UC du MSN correspondantes) - Accompagner les licenciés de la FFN vers la formation au BNSSA - Journée promotion bénévoles – recrutement/ valorisation des bénévoles 	Régionale	
	<p>Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une nouvelle activité de pratique - Développer une activité pour un public non encore accueilli - Consolider une activité créée l'année précédente (Année N et N+1) 		
	<p>Fidéliser les licenciés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants non-compétiteurs - Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs ET en collaboration avec une association d'une autre discipline (multisport) ou d'une association socio-culturelle (multi-activités) 		
	<p>Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un événement de promotion des activités de la FFN - Développer une activité dans un nouvel espace de pratique 		
	<p>Equipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la gestion d'équipements (DSP) 		
	<p>Outre-Mer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions sportives spécifiques : aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs inférieurs à 500€ unitaire HT, organisation de compétitions et stages sportifs, ... 		
	<p>Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles - Rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes 		
	<p>Accueillir de nouveaux publics/ diversifier l'offre de pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une section Nagez Forme Santé (obtention de l'agrément fédéral) - Création d'une section santé avec des partenaires locaux (maison sport-santé, associations médicales, ...) 		Nationale
	<p>Développement de l'éthique et de la citoyenneté*</p> <p>Lutte contre les violences et les discriminations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions de sensibilisation aux violences - Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique 		
	<p>Accession au sport de HN** <i>Réservé pour les structures identifiées par la DTN</i></p> <p>PPF - CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPF - Encadrement : vacances et formations des entraîneurs de la structure - PPF - Optimisation de l'entraînement : Interventions dans le champ "optimisation de la performance", la prévention des blessures, et la récupération - PPF - Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélection 		



Pour vous accompagner

- **L'équipe fédérale PSF :**

- Catherine ARRIBE psf@ffnatation.fr - 01 70 48 45 64
- Lysiane DEBAR psf@ffnatation.fr - 01 70 48 45 41

- **Les référents régionaux PSF :**

AURA	Maxime USCLAT Olivier HIRTZIG	comiterhonenatation69@gmail.com secretairegeneral@auvergnerhonealpes-natation.fr
BFC	JACKY VIEVAL	jacky.vieval@gmail.com
CVDL	Michel SAUGET JOEL GIRAULT	michel.sauget@natation-cvl.fr joelgirault@yahoo.fr
Bretagne	Bénédicte COMPOIS	presidence.ffnbretagne@gmail.com
IDF	Dominique BASSET Patrick FRADET	dbasset@orange.fr pfradet@lif-natation.fr
HdF	Véronique GIBOT Franck HAUDEGAND	veronique.gibot@ffnatationhdf.fr franck.haudegand@ffnatationhdf.fr
NA	Laurette BERTON	vice.presidente@ffnatationlna.fr
OCC	Bernard DALMON	bernard.dalmon@ffnatation.fr
PACA	Jean François GUINOT Dominique LAGIER	jeff.guinot@orange.fr ligue@natation-region-sud.org
Réunion	Franck SCHOTT	franck.schott@ffnatation.fr c-r-n@orange.fr
PDL	Joël PINEAU Christophe BODIN	cte-natation-ffn-pdl@wanadoo.fr christophebodin@icloud.com
Normandie	Hélène LEGRANDOIS-DELAMARE Ibrahima SOW Corine OLIVIER	helene.legrandois@ffnormandie.com ibrahima.sow@ffnormandie.com olivier.corine@yahoo.fr
Martinique	Alex BADIAN	alex.badian@orange.com
Guadeloupe	Allan HUYGHUES-BEAUFOND	hballanlg@gmail.com
Guyane	Catherine ARRIBE	psf@ffnatation.fr
LGE	Denis VADEL	denis.vadel@lge-natation.fr

